

L'ADMISSION UNIVERSITAIRE

Guide d'information
2025-2026



MÉRICI
Collégial Privé

RÉALISATION

Jocelyne Bérubé, c.o.
Campus Notre-Dame-de-Foy

Nicole Dufour, c.o.
Mérici collégial privé

MISE À JOUR 2025-2026

Mireille Paquin, c.o.
Campus Notre-Dame-de-Foy

Maude Tremblay-Fassler, c.o.
Mérici collégial privé

Mise en garde : Ce document a été mis à jour en octobre 2025. Il est important de consulter les sites internet des universités pour vérifier s'il y a des changements.

Sources : Les informations contenues dans les pages qui suivent sont tirées des sites internet des universités et du site internet du ministère de l'Éducation (<https://www.quebec.ca/education/universite/etudier/a-propos>)

TABLE DES MATIÈRES

En route vers l'université	1
1^{ère} étape : L'admission	1
Le système universitaire québécois	1
Les types de programmes de 1 ^{er} cycle	2
Les sources d'information utiles	3
Les conditions d'admission	4
Les programmes contingentés	4
Les demandes d'admission	4
Les étapes	5
Les dates limites	5
Les points importants	5
Le nombre de choix par demande d'admission, l'analyse de dossier et les frais d'ouverture	6
2^e étape : La sélection	8
L'accusé de réception	8
L'analyse du dossier	8
Les critères de sélection	8
Le dossier scolaire : la cote de rendement au collégial (CRC)	8
Les autres critères	8
Le test d'aptitude aux études dentaires (TAED)	9
Le test CASPer	9
Les bourses d'étude	9
Le programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur	9
Les bourses d'entrée des universités	9
3^e étape : La décision	9
Les réponses possibles des universités	10
4^e étape : L'inscription	10

EN ROUTE VERS L'UNIVERSITÉ

L'enseignement universitaire est la deuxième formation non obligatoire, après les études collégiales. Au Québec, on compte 19 établissements universitaires, qui sont autonomes dans la conduite de leurs activités.

Si vous songez à entreprendre des études universitaires, ce guide a été conçu afin de vous aider à vous familiariser aux différentes étapes inhérentes au dépôt de vos demandes d'admission.

1^{ÈRE} ÉTAPE : L'ADMISSION

Vous devez d'abord choisir vos programmes et vos universités. Être bien informé.e et bien préparé.e permet d'éviter quelques mauvaises surprises.

Il est important de comprendre :

- Le système universitaire ;
- Les conditions d'admission ;
- Les critères de sélection pour les programmes contingentés ;
- La manière de compléter les demandes d'admission ;
- La planification d'un plan B ;
- Les dates limites.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.ère d'orientation.

Le système universitaire québécois

Le système universitaire québécois comporte trois niveaux d'études :

Programmes de 1^{er} cycle

Microprogramme : 6 à 18 crédits
Certificat ou mineure : 30 crédits
Diplôme ou majeure : 42 à 60 crédits
Baccalauréat : 90 à 120 crédits
Doctorat de premier cycle : 164 à 245 crédits



Programmes de 2^e cycle

Microprogramme : 6 à 18 crédits
Diplôme d'études supérieures spécialisées
(DESS) : 30 crédits
Maîtrise : 45 à 60 crédits



Programmes de 3^e cycle

Doctorat : 60 à 90 crédits

À l'université, le travail personnel occupe généralement plus de temps que les cours eux-mêmes. La plupart des cours ou activités pédagogiques valent 3 crédits, chaque crédit représentant 45 heures de travail par session. Ce temps peut inclure l'étude individuelle, la participation aux cours en classe ou en ligne, aux laboratoires, ateliers ou stages.

Le régime d'études (temps partiel, temps plein), la formule des cours (présentiel, en ligne, hybride, etc.) et les sessions d'admission (automne, hiver, été) varient selon le programme et l'université. Ces informations sont disponibles sur les sites internet des établissements.

Études à temps complet : 12 crédits ou plus par trimestre

Études à temps partiel : moins de 12 crédits par trimestre

Les types de programmes de 1^{er} cycle

Programme	Durée	Description
Microprogramme Programme court de perfectionnement	6 à 18 crédits Durée moyenne à temps complet : 1 session	Formation de courte durée qui porte sur un thème précis
Certificat Mineure d'un baccalauréat	30 crédits Durée moyenne à temps complet : 1 an	Programme court dans un domaine particulier. Il peut être complémentaire à un diplôme universitaire ou servir de formation d'appoint pour un professionnel.
Diplôme Majeure d'un baccalauréat	60 crédits Durée moyenne à temps complet : 2 ans	Programme constituant la discipline ou le champ d'étude principal d'un programme de baccalauréat avec majeure
Baccalauréat Baccalauréat spécialisé Baccalauréat disciplinaire Honours (appellation utilisée dans les universités anglophones)	90 crédits à 120 crédits Durée moyenne à temps complet : 3 à 4 ans	Programme appartenant à une même discipline ou à un même champ d'étude (90 à 120 crédits)
Baccalauréat avec concentration Baccalauréat avec cheminement		Programme qui inclut des cours permettant de poursuivre des études plus avancées dans le même domaine (90 crédits) <i>Exemples</i> : Un baccalauréat en administration des affaires – concentration en comptabilité
Baccalauréat multidisciplinaire Baccalauréat par cumul		Formation qui combine plusieurs formations courtes <i>Exemple</i> : 3 certificats, 3 mineures ou 1 majeure et 1 mineure
Baccalauréat personnalisé Baccalauréat individualisé Baccalauréat sur mesure		Formation composée de cours choisis par l'étudiant.e (90 crédits)

Baccalauréat bidisciplinaire		Formation composée de deux disciplines (au moins 42 crédits chacune)
Baccalauréat intégré		Programme structuré de façon à regrouper deux disciplines ou champs d'études complémentaires dans une même formation (90 à 120 crédits) <i>Exemple</i> : Baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales
Doctorat de 1 ^{er} cycle	164 à 265 crédits Durée moyenne à temps complet : 4 à 5 ans	Programme qui prépare à l'exercice d'une profession du domaine de la santé (ex) <i>Exemples</i> : Médecine, pharmacie, optométrie, chiropratique

Les sources d'information utiles

Consultez les sites internet des universités pour obtenir des informations sur les programmes et l'admission.

Universités du Québec :

École de technologie supérieure (ÉTS)

<https://www.etsmtl.ca/>

École nationale d'administration publique (ÉNAP)

<https://enap.ca/>

HEC Montréal

<https://www.hec.ca/>

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)

<https://www.ithq.qc.ca/>

Institut national de la recherche scientifique (INRS)

<https://inrs.ca/>

Polytechnique Montréal

<https://www.polymtl.ca/>

Université Bishop's

<https://www.ubishops.ca/fr/>

Université Concordia

<https://www.concordia.ca/>

Université de Montréal

<https://www.umontreal.ca/>

Université de Sherbrooke

<https://www.usherbrooke.ca/>

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

<https://www.uqac.ca/>

Université du Québec à Montréal (UQAM)

<https://uqam.ca/>

Université du Québec à Rimouski (UQAR)

<https://www.uqar.ca/>

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

<https://www.uqtr.ca/index.shtml>

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

<https://www.uqat.ca/>

Université du Québec en Outaouais (UQO)

<https://uqo.ca/>

Université Laval

<https://www.ulaval.ca/>

Université McGill

<https://www.mcgill.ca/>

Université TÉLUQ

<https://www.teluq.ca/>

Universités en Ontario :

Université d'Ottawa

<https://www.uottawa.ca/fr>

Universités ontariennes

<https://www.ouac.on.ca/>

Bon à savoir ! Certaines universités ont différents campus, pouvant être localisés dans des régions différentes. Vérifiez ces informations sur les sites internet des universités.

Autres sites pertinents :

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
Universités Canada
Bureau de coopération interuniversitaires

<https://acufc.ca/>
<https://univcan.ca/>
<https://bci-qc.ca/>

Autres sources d'information :

- Répertoire des programmes des universités
- Représentant.e.s universitaires
- Évènements organisés par les universités (*exemple* : les portes ouvertes)
- Centre de documentation de votre collège
- Repères, accessible via Omnivox
- Conseillers.ères d'orientation

Les conditions d'admission

Les conditions d'admission propres à chaque programme sont précisées dans la fiche descriptive du programme. Elles peuvent varier selon l'université et la catégorie de candidat.

Généralement, les conditions d'admission sont :

- 1) Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou en voie de l'obtenir
- 2) Avoir réussi les préalables demandés ou les exigences particulières du programme

Il est essentiel de se renseigner sur les conditions d'admission des programmes qui vous intéressent avant de soumettre votre demande.

Les programmes contingentés

Un programme contingenté désigne que le nombre de places est limité. Cela signifie que même si vous remplissez les conditions d'admission, votre admission n'est pas garantie : il peut y avoir une sélection parmi les candidat.e.s en fonction de critères comme la cote R, les résultats à des tests ou d'autres exigences spécifiques.

Si vous prévoyez poser votre candidature à un programme contingenté, il est conseillé de :

- Soumettre le même choix de programme dans plusieurs universités
- Préparer d'autres alternatives afin de disposer d'un plan B en cas de refus, pour éviter de se retrouver sans admission
 - Prévoir un deuxième choix de programme offrant de meilleures chances d'admission ou un programme non contingenté
 - Envisager une technique collégiale liée à votre choix de programme universitaire

Les demandes d'admission

Chaque université possède son propre formulaire de demande d'admission en ligne. Il est possible de déposer une demande dans plusieurs universités et, en général, de sélectionner plus d'un programme par établissement. Le

nombre de choix permis et la façon dont les demandes sont analysées varient d'une université à l'autre (voir le tableau à la section suivante et les sites internet des universités pour plus de détails).

Les étapes

- 1) Bien lire les consignes
- 2) Inscrire votre code permanent délivré par le ministère de l'Éducation
- 3) Selon l'université, sélectionner entre un ou plusieurs choix de programme
- 4) Joindre les pièces justificatives demandées, s'il y a lieu.

En général, les documents à joindre sont les suivants :

- Certificat de naissance ou carte de l'état civil (photocopies acceptées)
- Bulletin d'études collégiales (relevé de notes)
- Relevé des cours suivis actuellement ou à suivre durant l'été (photocopie de ton choix de cours, horaire ou autre)

- 5) Payer les frais d'ouverture et d'analyse de dossier

Note : Pour effectuer une demande d'admission dans une université ontarienne, consultez le Centre de demandes d'admission aux universités de l'Ontario : <https://www.ouac.on.ca/>

Les dates limites

Les dates limites pour déposer une demande d'admission des candidat.e.s québécois.es pour la majorité des universités du Québec :

Session d'automne : 1^{er} mars

Session d'hiver : 1^{er} novembre

Les points importants

- Des exceptions peuvent s'appliquer selon l'université, le programme ou votre statut. Vérifiez l'information sur les pages des programmes des universités visées.
 - **École de technologie supérieure (ÉTS)** : Date limite pour la session d'automne est le 1^{er} août et pour la session d'hiver est le 1^{er} décembre
 - **Université McGill** : Les dates de dépôt des demandes d'admission peuvent varier d'une faculté à l'autre et selon le type de demande. Consultez le site web suivant : <https://www.mcgill.ca/undergraduate-admissions/fr/admission/exigences/quebec>
 - **Universités ontariennes** : La date varie d'une université à une autre et d'un programme à un autre. Consultez les sites des universités.
- Si vous avez déjà suivi au moins un cours universitaire, vous pourriez être admis sur la base universitaire plutôt que sur la base collégiale. La date limite pour déposer une demande d'admission peut alors différer.
- Tous les programmes ne sont pas offerts à la session d'hiver. La liste des programmes disponibles pour cette session est généralement publiée en octobre sur les sites web des universités.
- Pour les programmes offerts le soir ou la fin de semaine (formation continue), vérifiez directement auprès de l'université les dates d'inscription applicables.

Le nombre de choix par demande d'admission, l'analyse de dossier et les frais d'ouverture

Ce tableau synthèse s'adresse aux étudiant.e.s québécois.es qui terminent leur programme collégial. Pour toute autre catégorie d'étudiants, veuillez consulter les sites internet des universités.

Légende pour les procédures d'analyse des demandes d'admission :

- ♣ Un seul choix de programme est analysé.
- ♦ Le premier choix est analysé en premier. S'il est accepté, l'évaluation s'arrête. S'il est refusé, le deuxième choix est étudié, puis le troisième en cas d'un second refus.
- ♠ Tous les choix sont analysés et vous recevrez une réponse pour chacun.

Université	Nombre de choix par demande d'admission	Procédure d'analyse des demandes d'admission	Précisions	Frais d'ouverture et d'analyse de dossier <small>Frais pour étudiant.e.s québécois.es – sujets à modification</small>
École de technologie supérieure (ÉTS)	1	♣	Il est possible de déposer plus d'une demande d'admission en déboursant des frais pour chaque demande.	55 \$
HEC Montréal	1	♣	Lors de la demande d'admission au baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), le seul choix à indiquer est le cheminement : français, bilingue ou trilingue.	108,51 \$
Polytechnique Montréal	2	♦	Lorsque le premier choix est un programme contingenté, un second choix de programme devra être indiqué. Pour un programme non contingenté, un seul choix de programme est nécessaire. Une fois admis, il sera possible d'effectuer un changement de programme parmi les dix programmes non-contingentés.	103,80 \$
Université Bishop's	1	♣	Le/la candidat.e ne peut soumettre qu'une seule demande d'admission par programme d'études. S'il/elle souhaite indiquer un deuxième choix, il/elle doit en aviser le service des admissions par courriel (admissions@ubishops.ca).	75 \$
Université Concordia	3	♦		100 \$
Université de Montréal	10	♠	Le/la candidat.e a la possibilité de faire jusqu'à 10 choix de programmes, tous cycles confondus. Tous les choix seront étudiés en parallèle et les décisions seront disponibles à différents moments selon les délais d'étude du dossier. Les programmes d'études offerts au campus de Laval sont considérés comme des programmes distincts. Il est donc possible de postuler aux deux campus pour un même programme.	Frais de base : 81 \$ Frais par programme régulier : 22,70 \$ Frais pour le doctorat de 1 ^{er} cycle en optométrie : 94,10 \$ Frais pour le baccalauréat en nutrition : 52,70 \$
Université de Sherbrooke	2	♠	Le/la candidat.e peut choisir jusqu'à cinq programmes, avec un maximum de deux programmes par grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat).	104 \$
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	2	♠	Il est possible d'indiquer un 2 ^e choix seulement si votre 1 ^{er} choix est un programme contingenté ou un programme de baccalauréat avec majeure.	30 \$

Université du Québec à Montréal (UQAM)	3	♠	Le candidat peut remplir plus d'un formulaire de demande d'admission.	115 \$
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	2	♠ et ♦	<p>Si le 1^{er} et 2^e choix de programmes sont <u>contingentés</u> : les deux choix sont analysés. Le/la candidat.e peut donc se retrouver sur deux listes d'attente dans deux programmes distincts ou encore sur deux listes d'attente distinctes pour le même programme, si le programme est offert aux deux campus.</p> <p>Si le 1^{er} choix est un programme <u>contingenté</u> et que le 2^e choix de programme est <u>non contingenté</u>, le 1^{er} choix seulement sera analysé. Cependant, si le/la candidat.e est refusé.e ou sur une liste d'attente ou en attente d'une décision d'admission, son 2^e choix sera analysé.</p> <p>Si le 1^{er} choix de programme est <u>non contingenté</u> et que le 2^e choix de programme <u>contingenté</u> ou que le 1^{er} et 2^e choix de programme sont <u>non contingentés</u>, seul le premier choix sera analysé. Le 2^e choix sera analysé si le/la candidat.e est refusé.e pour son 1^{er} choix ou s'il/elle en fait la demande après avoir refusé l'offre d'admission à son 1^{er} choix.</p>	86,65 \$
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	2	♠	Une demande avec un second choix de programme est permise à la session d'automne lorsque le premier choix est contingenté. Il est possible de déposer une nouvelle demande d'admission en déboursant les frais.	53,27 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	2	♦		76,50 \$
Université du Québec en Outaouais (UQO)	2	♦		60 \$
Université Laval	3	♠	Si la demande comprend au moins un programme contingenté ou à capacité d'accueil limité, il est possible d'ajouter un 3 ^e choix de programme non contingenté.	101,49 \$
Université McGill	2	♠	Une fois une première demande d'admission soumise et les frais payés, il est possible de soumettre une deuxième demande sans frais supplémentaires.	136,08 \$ Programmes de médecine et de dentisterie : 190,51 \$
Universités ontariennes	3 ou moins	♠	Le/la candidat.e peut faire une demande à autant de programmes et universités de l'Ontario qu'il/elle le souhaite ; toutefois, il/elle peut faire une demande à un maximum de trois programmes à une université donnée (y compris ses établissements affiliés). Certaines universités limitent davantage le nombre de programmes auxquels il est possible de faire une demande. Il est donc important de valider auprès des établissements. En règle générale, l'ordre des choix d'université ou de programmes dans la demande n'a pas d'importance. En cas d'exception, l'université l'indiquera dans sa documentation.	156 \$ * * Frais pour le traitement des trois choix initiaux de programme. Prévoir des frais de 50 \$ pour le traitement de chaque choix additionnel. Prévoir également des frais supplémentaires pour les programmes en droit, médecine et sciences de la réadaptation

2^E ÉTAPE : LA SÉLECTION

Maintenant que vos demandes d'admission ont été soumises, les universités commencent l'examen de votre candidature. Pour vous aider pendant cette période d'attente, voici quelques informations sur ce à quoi vous pouvez vous attendre dans les semaines à venir.

L'accusé de réception

Après avoir soumis votre demande d'admission, vous recevrez un accusé de réception par courriel. Celui-ci vous fournira les informations nécessaires pour suivre l'état de votre demande. Il confirme également que votre demande a bien été reçue et sera traitée dans les délais prévus.

L'analyse du dossier

Les universités commencent par vérifier que chaque dossier d'admission est complet. Certains établissements rejettent automatiquement les dossiers incomplets. Par la suite, les candidatures sont analysées selon les conditions d'admission et les critères de sélection propres à chaque programme.

Les critères de sélection

Pour un programme non contingenté, votre admission est automatique si vous remplissez les conditions d'admission et les préalables requis.

Pour un programme contingenté, des critères de sélection spécifiques sont appliqués pour l'évaluation des candidatures.

Le dossier scolaire : la cote de rendement au collégial (CRC)

Pour les programmes contingentés, les universités sélectionnent généralement les meilleurs dossiers scolaires parmi les candidats admissibles. Au Québec, la qualité d'un dossier scolaire est évaluée à l'aide de la cote de rendement au collégial (cote R).

Bon à savoir ! Il est possible de connaître les cotes R des derniers candidats admis dans les programmes contingentés. Pour ce faire, consultez les sites internet des universités.

Pour s'informer au sujet de la cote R, consultez le site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) : [https://bci-
qc.ca/services-et-informations/cote-r-la-cote-de-rendement-au-collegial-crc/](https://bci-qc.ca/services-et-informations/cote-r-la-cote-de-rendement-au-collegial-crc/)

Les autres critères

Selon le programme choisi, d'autres critères que la cote R peuvent être pris en compte, comme : tests, entrevues, auditions, curriculum vitae, lettre de motivation, examens médicaux, portfolio ou lettre autobiographique. Ces critères sont évalués selon les proportions déterminées par chaque université.

Il est donc important de consulter les sites des universités, car pour plusieurs programmes contingentés, l'étudiant.e doit lui/elle-même s'inscrire à ces évaluations (par exemple, le test CASPer pour les programmes de la santé ou une audition pour un programme en arts).

Le test d'aptitude aux études dentaires (TAED)

Si vous envisagez déposer une demande d'admission en médecine dentaire, vous devrez généralement passer le Test d'aptitude aux études dentaires (TAED) de l'Association dentaire canadienne. Inscrivez-vous au TAED dès que possible, à la date et au lieu de votre choix. Il vous appartient de vérifier quand les facultés de médecine dentaire ont besoin de vos résultats (consultez leurs sites web). Pour avoir suffisamment de temps, passez le TAED au moins huit semaines avant la date limite de soumission des résultats. L'inscription au TAED permet de passer le test une fois durant la fenêtre de six mois. Les exigences peuvent varier d'une année à l'autre, donc consultez régulièrement les sites des universités.

Pour plus d'information et l'inscription au TAED : <https://www.cda-adc.ca/fr/becoming/dat/>

Le test CASPer

Pour déposer une demande d'admission dans certains programmes de santé, vous devrez passer le test CASPer, un outil d'évaluation en ligne visant à mesurer vos compétences non académiques, telles que la communication et le jugement éthique. Inscrivez-vous au test le plus tôt possible, à la date et au lieu de votre choix. Il vous appartient de vérifier les délais et les exigences de chaque faculté (consultez leurs sites web). Pour disposer de suffisamment de temps, planifiez le test bien avant la date limite de soumission des résultats. Les exigences peuvent varier d'une année à l'autre, alors consultez régulièrement les sites des universités.

Pour plus d'information et l'inscription au test CASPer : <https://acuityinsights.app/casper/?lang=fr>

Les bourses d'études

Le programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur

Pour obtenir de l'information concernant votre admissibilité, les dates limites et faire une simulation de calcul pour connaître le montant qui pourrait vous être accordé, consulter le lien suivant : www.afe.gouv.qc.ca

Les bourses d'entrée des universités

Certaines universités offrent des bourses à ceux/celles qui ont obtenu d'excellents résultats scolaires. Vous pouvez obtenir de l'information en vous rendant sur les sites internet des universités.

3^E ÉTAPE : LA DÉCISION

Entre le 1^{er} mars et le 15 mai, l'université vous adressera les réponses aux demandes que vous avez faites (certains programmes contingentés pourraient dépasser ce délai). Il est de votre responsabilité de consulter régulièrement vos courriels ainsi que votre dossier en ligne pour vérifier l'état de vos demandes.

Les réponses possibles des universités

Offre d'admission

- **Conditionnelle** : Vous êtes admis.e à la condition de terminer votre DEC dans les délais prévus et de satisfaire à toutes les conditions exigées avant une date indiquée par l'université.
Quoi faire ? Accepter l'offre d'admission dans les délais prescrits. Si vous recevez deux offres, vous devez faire un choix. Si vous changez d'idée, vous devez aviser l'université concernée.
- **Définitive** : Votre offre d'admission est définitive si votre candidature est jugée admissible et que vous répondez à toutes les exigences requises.
Quoi faire ? Accepter l'offre d'admission dans le respect des délais mentionnés. Si vous recevez deux offres, vous devez faire un choix. Si vous changez d'idée, vous devez aviser l'université concernée.
- **Jugement différé** : La décision de l'université est reportée pour les raisons précisées dans l'avis.
Quoi faire ? Attendre la décision de l'université, puis si l'établissement vous fait une offre, l'accepter dans les délais prescrits.
- **Liste d'attente** : Votre dossier est admissible, mais le nombre de places disponibles est insuffisant. Vous pourriez éventuellement recevoir une offre d'admission si un.e autre candidat.e déjà admis.e se désiste (jusqu'à quelques jours avant le début de la session). Dans tous les cas, vous êtes tenu.e de satisfaire aux exigences d'admission.
Quoi faire ? Attendre que des places se libèrent, puis si l'université vous fait une offre, l'accepter dans les délais prescrits.
- **Refus** : Les raisons du refus sont fournies dans l'avis.
Quoi faire ? Choisir un autre programme selon les places disponibles et/ou faire réviser votre dossier.

4^E ÉTAPE : L'INSCRIPTION

Une fois votre admission confirmée dans un programme, assurez-vous de compléter votre inscription et de payer les frais exigés. Vous devrez ensuite effectuer votre choix de cours dans les délais prévus, sans quoi l'université pourrait annuler votre offre d'admission. Prenez soin de bien vérifier les échéances !

Bon à savoir ! L'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription à la session pour laquelle la décision d'admission a été prononcée.

Une fois votre inscription complétée, il est temps de finaliser la préparation de votre projet d'études : frais, hébergement, matériel, etc. N'hésitez pas à consulter les sites des universités ou à communiquer avec leurs représentant.e.s pour obtenir l'information dont vous avez besoin.

Bon succès !